

FICHE N °49 Prix de l'eau

Objectif : Apprécier les différentes composantes du prix de l'eau

Comprendre sa facture d'eau

L'eau est "gratuite" mais les usagers payent **le service de l'eau** (production d'eau potable et dépollution des eaux usées) en fonction de la consommation : économiser l'eau, c'est donc réduire sa facture mais aussi diminuer l'impact de l'homme sur cette ressource vivante.

Le bassin Seine-Normandie dessert plus de 15 millions d'habitants.

Le prix de l'eau permet de rémunérer les services d'eau potable et d'assainissement qui prélèvent, potabilisent, distribuent l'eau potable à l'abonné et collectent et traitent les eaux usées des habitations dans une station d'épuration collective, avant de les rejeter au milieu naturel.

Les consommateurs contribuent également, par les différentes taxes de leur facture, à la lutte contre la pollution, à la modernisation des réseaux (agence de l'eau Seine-Normandie), à la préservation des ressources, au développement des voies navigables (voies navigables de France).

A Montreuil

Prix de l'eau TTC au m3 applicable au 1er trimestre

2010 : 4,22 € TTC

2011 : 3,96 € TTC

2012 : 4,10 € TTC

2013 : 4,18 € TTC (3^e trimestre)

(Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3 toutes taxes et redevances comprises).

Pour les locataires de l'OPHMontreuillois, l'eau chaude coûte 6 €: Le coût moyen du m3 d'eau (eau chaude comprise) se situe donc à 5 € (chiffres 2007).

Informations complémentaires

Une facture d'eau unique qui couvre un ensemble de services gérés par différents acteurs :

Le service de l'eau est administré par le SEDIF et assuré par Veolia Eau d'Ile-de-France, son délégataire*. Il comprend le prélèvement de l'eau dans son milieu naturel, sa transformation en eau potable, sa distribution jusqu'à votre domicile, le contrôle qualité et le service client. Ce service représente en moyenne 36 % de la facture.

La collecte et le traitement des eaux usées sont gérés par les collectivités locales (redevance d'assainissement) : 39 % de la facture en moyenne.

Les taxes reversées aux organismes publics financent les actions d'aménagement et de protection des ressources en eau au niveau régional et national : 25% de la facture moyenne. C'est Veolia Eau d'Ile-de-France, agissant pour le compte du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, qui assure pour l'ensemble de ces acteurs facturation, recouvrement et reversement.

L'eau, un produit local à un prix local :

Le prix du service de l'eau (36% du prix total), fixé par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, est identique pour les 149 communes desservies.

Les redevances, notamment d'assainissement et taxes (64% du prix total en moyenne sur le territoire du SEDIF) varient d'une collectivité à l'autre en fonction des programmes d'investissement pour la dépollution et des contraintes de collecte et de traitement des eaux usées.

*A compter du 1er janvier 2011, un nouveau contrat de délégation avec Véolia Eau d'Ile-de-France organise le Service public de l'eau du SEDIF, pour 12 ans.

Sources

- 1) Site du SEDIF : www.sedif.fr
- 2) Bureau d'étude assainissement communal
- 3) Site de l'agence de l'eau : www.eau-seine-normandie.fr